



Remboursement sans reconnaissance de lettre

Par **bélier91120**, le **17/08/2009** à **19:55**

Bonjour
En 2006, j'ai prêté à la conjointe de mon défunt père la somme 5500€ car elle venait de perdre son travail et en plus elle était dépressive. Au fil des mois nous avons perdu presque contact mais j'ai appris qu'elle avait trouvé un nouvel ami et un nouveau travail. Quand j'arrive à l'avoir au téléphone elle nie les faits et quand je lui demande de me retourner l'argent elle me répond qu'elle est dans l'impossibilité. A l'époque je n'avais pas demandé une lettre de reconnaissance de dette, mais depuis j'ai obtenu la copie de mes chèques avec ma banque.
Que puis-je faire maintenant?
Merci de votre réponse
Cordialement.

Par **Patricia**, le **18/08/2009** à **18:36**

Bonsoir,
Mise à part compter sur sa bonne foi, sans aucune reconnaissance de dettes établie entre vous, c'est cuisant....
Les photocopies des chèques n'apportent aucune preuve que cet argent a été prêté et non pas donné.